



# RACING CLUB DE STRASBOURG ALSACE

12 rue de l'Extenwoerth 67100 STRASBOURG

## CONDITIONS GENERALES

### Membership Racing + – Saison 2020/2021

#### 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales (ci-après les « CG ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles toute personne physique déclarant être supporter du Racing Club de Strasbourg Alsace qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole (le « Membre ») accepte d'adhérer au programme intitulé « Racing + » (le « Programme »), mis en place par la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace (« RCSA »), dans la limite des disponibilités.

Le Programme comprend quatre offres (les « Offres »), permettant de bénéficier d'avantages différents. Sauf stipulations contraires, les Offres et les avantages qui leur sont attachés ne sont pas cumulables.

Les Offres sont les suivantes :

- L'Offre « Engagement à la saison »
- L'Offre « Engagement à la saison » avec Téléfoot (« PASS MOBILE ONLY »)
- L'Offre « Sans engagement »
- L'Offre « Sans engagement » avec Téléfoot (« PASS MOBILE ONLY »)

L'adhésion au Programme entraîne l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales dont le Membre reconnaît avoir eu connaissance et communication préalablement à l'acceptation.

Le RCSA se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment et sans préavis. Les Conditions Générales applicables sont celles acceptées à la date d'adhésion au Programme ou de renouvellement du Programme.

Le RCSA décide librement du nombre d'Offres commercialisées. Le RCSA se réserve la faculté de commercialiser une ou plusieurs des Offres ou de cesser leur commercialisation à tout moment.

#### 2. CONDITIONS D'ADHESIONS

##### 2.1. Restrictions

Sous réserve des stipulations contraires, l'adhésion est limitée à une Offre par personne.

Aucune adhésion ne sera délivrée à une personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, étant en situation d'impayé avec le RCSA ou ayant contrevenu aux dispositions des conditions générales de vente ou règlement intérieur (en application notamment des dispositions des articles L.332-1 et suivants du Code du Sport).

##### 2.2. Procédure d'adhésion

L'adhésion au Programme s'effectue par Internet, sur le site du Programme : <https://www.boutique.rcstrasbourgalsace.fr/fr/billetterie> ou tout autre site Internet s'y substituant pendant la durée du Programme (le « Site ») et/ou par tout autre canal d'adhésion décidé par le RCSA.

Le contrat est conclu entre les parties à compter de l'envoi du mail de confirmation à le Membre qui marque la date d'adhésion à l'Offre (ci-après « l'Adhésion »).

##### 2.3. Communication des informations personnelles du Membre

Lors de l'Adhésion au Programme, les informations suivantes concernant le Membre doivent être fournies :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse postale
- Adresse email
- Numéro de téléphone mobile (facultatif)

L'adhésion d'un mineur de moins de 16 ans doit être réalisée par l'un des titulaires de l'autorité parentale qui fournira les informations personnelles indiquées ci-avant le concernant ainsi que les informations suivantes concernant le Membre de moins de 16 ans :

- Sexe
- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse (si différente)

Conformément aux réglementations européennes et françaises qui lui sont applicables en matière de protection des données personnelles, et notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 – dit RGPD – et la loi « Informatique & Libertés » modifiée (ci-après « Règlementation

relative à la Protection des données »), le RCSA s'engage à assurer la protection des données personnelles qui lui sont communiquées.

##### 2.4. Tarifs

Les tarifs du Programme sont affichés sur le Site (ci-après le « Prix d'Adhésion »). Le Prix d'Adhésion varie selon l'Offre souscrite. Les tarifs sont exprimés en euros TTC et payables uniquement en euros. Les tarifs appliqués sont ceux affichés ou annoncés au moment de l'Adhésion.

#### 3. PAIEMENT

##### 3.1. Moyens de paiement

Le Prix est payable exclusivement en euros. Les moyens de paiement acceptés sont :

- Pour les Offres « Engagement à la saison » : Carte bancaire sur le Site.

Le Site bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle. Le RCSA offre la possibilité au Membre d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour régler ses futurs achats plus facilement et plus rapidement. Pour ce faire, il doit cocher la case correspondante sur la page de paiement carte bancaire. Une fois le paiement validé, les données relatives à la facturation et à la carte bancaire utilisée sont enregistrées. Les coordonnées bancaires du Membre ne sont pas conservées par le RCSA mais par son prestataire de paiement sur des serveurs sécurisés. Le Membre a à tout moment la possibilité de supprimer les données relatives à la carte bancaire enregistrée et/ou de rajouter une autre carte bancaire en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

- Pour les Offres « Sans engagement » : Prélèvement SEPA sur le Site.

En cas de paiement par prélèvement, le Membre devra signer et adresser au RCSA une autorisation de prélèvement. Le prélèvement s'effectue en une échéance lors de l'Adhésion au Programme. En cas de paiement par prélèvement, le Membre s'engage à ce que son compte bancaire dispose de la provision suffisante pour honorer chaque prélèvement et à maintenir son autorisation de prélèvement jusqu'à la dernière mensualité à honorer.

##### 3.2. Lutte contre la fraude

Le Site bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle.

Afin de prévenir les risques d'usurpation et de renforcer la sécurité des transactions, le RCSA, sans que cela constitue une obligation à sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes du RCSA ou de transmettre les justificatifs sollicités, le RCSA se réserve le droit de ne pas valider l'Adhésion. Le RCSA se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'une Adhésion qui présenterait un risque de fraude.

##### 3.3. Données personnelles

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, le Membre dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : SAS Racing Club de Strasbourg Alsace - Service Sécurité – Stade de la Meinau – 12 rue de l'Extenwoerth – 67100 Strasbourg

#### 4. DUREE

##### 4.1. Offre « Engagement à la saison »

Le Programme est valable, pour une durée d'une (1) Saison sportive, à compter de la date d'Adhésion jusqu'au 30 juin 2021.

##### 4.2. Offre « Engagement à la saison » avec Téléfoot (« PASS MOBILE ONLY »)

Le Programme est valable pour la durée comprise entre la date d'Adhésion et le 30 juin 2021.

##### 4.3. Offre « Sans engagement » & Offre « Sans engagement » avec Téléfoot (« PASS MOBILE ONLY »)

Les Programmes sont valables, pour une durée d'un (1) mois, à compter de la date d'Adhésion. Ils seront ensuite reconduits tacitement pour des périodes successives d'un (1) mois, sauf :

- En cas de dénonciation de la part du Membre par l'envoi d'un email à l'adresse suivante [racingplus@rcstrasbourg.eu](mailto:racingplus@rcstrasbourg.eu) ou l'envoi d'une lettre recommandée avec AR à l'adresse suivante : SAS Racing Club de Strasbourg Alsace – Service Billetterie – 12 rue de l'extenwoerth – 67100 Strasbourg. Si la demande de résiliation intervient avant le 15<sup>ème</sup> jour du mois, la résiliation prendra effet au dernier jour du mois de la demande. Si la demande de résiliation intervient après le 15<sup>ème</sup> jour du mois, la résiliation prendra effet au dernier jour du mois suivant la demande. Il est précisé que tout mois commencé est dû.
- En cas de dénonciation de la part du RCSA dans les cas suivants :
  - En cas de non-paiement par le Membre des mensualités dues au titre de l'Adhésion. Il est précisé que dans cette hypothèse, le RCSA pourra souverainement décider de suspendre l'Adhésion du Membre jusqu'à régularisation de sa situation.
  - En cas d'infraction commise par le Membre contrevenant aux dispositions des conditions générales de vente ou du règlement intérieur ;
  - En cas de manquements graves et répétés aux présentes CG ;
  - Au cas où les informations communiquées par le Client dans le cadre de la souscription de l'Adhésion sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.

Cette résiliation entraîne immédiatement la perte de la qualité de membre, sans droit à indemnité ni à remboursement. Le Membre sera notifié de cette décision. Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que le RCSA pourra engager à l'encontre du Membre et de tout participant contrevenant.

## 5. AVANTAGES DU PROGRAMME

Le Programme permet au Membre de bénéficier, pendant la Durée, des avantages décrits ci-dessous, selon l'Offre à laquelle il a adhéré.

La qualité de membre, de même que les avantages du Programme sont personnels, nominatifs et non cessibles.

Le Membre ne pourra, en conséquence, vendre ou échanger, contre quelque contrepartie que ce soit, ou céder à titre gratuit (sauf stipulations contraires ou autorisation expresse du RCSA), les avantages dont il bénéficie au titre du Programme.

Le Membre s'engage à user des avantages qui lui sont consentis dans le cadre des Offres, ainsi que plus généralement sa qualité de membre, conformément aux lois et règlements en vigueur et sans nuire à l'image et à la réputation du Club.

### 5.1. Offre « Engagement à la saison »

- Carte de membre du Programme personnalisée « Carte Racing + »
- Contenu exclusif « Inside » : Accès à des contenus vidéos exclusifs (web-séries, matchs historiques en replay) et évènements en direct (matchs amicaux, animations d'avant-match).
- Remise en boutique officielle par rapport au prix public, à valoir sur l'achat de produits dérivés du RCSA (hors billetterie, hors produits co-brandés, et promotion encourus) ;
- Remises consenties par des Partenaires du RCSA (par exemple, des réductions sur les biens/ou services qu'ils proposent) sur présentation de la Carte Racing +. Ces avantages étant consentis sous la responsabilité et selon les conditions décidées par lesdits partenaires ;
- Période d'achat prioritaire déterminée permettant d'acheter un ou plusieurs billets, selon les matchs, pour les matchs disputés par l'équipe première professionnelle du RCSA au Stade de la Meinau ou à l'extérieur et dans la limite des quantités disponibles ;
- Participation à des jeux-concours ou tirage au sort exclusifs.
- Intégration d'un réseau social géolocalisé.

### 5.2. Offre « Engagement à la saison » avec Téléfoot (« PASS MOBILE ONLY »)

- Avantages de l'Offre « Engagement à la saison » ;
- Un abonnement à la chaîne de télévision Téléfoot.

### 5.3. Offre « Sans engagement »

- Contenu exclusif « Inside » : Accès à des contenus vidéos exclusifs (web-séries, matchs historiques en replay) et évènements en direct (matchs amicaux, animations d'avant-match).
- Remise en boutique officielle par rapport au prix public, à valoir sur l'achat de produits dérivés du RCSA (hors billetterie, hors produits co-brandés, et promotion encourus) ;
- Période d'achat prioritaire déterminée permettant d'acheter un ou plusieurs billets, selon les matchs, pour les matchs disputés par l'équipe première professionnelle du RCSA au Stade de la Meinau ou à l'extérieur et dans la limite des quantités disponibles ;
- Participation à des jeux-concours ou tirage au sort exclusifs.

- Intégration d'un réseau social géolocalisé.

### 5.4. Offre « Sans engagement » avec Téléfoot (« PASS MOBILE ONLY »)

- Avantages de l'Offre « Engagement à la saison » ;
- Un abonnement à la chaîne de télévision Téléfoot.

## 6. CONDITIONS SPECIFIQUES D'UTILISATION DES AVANTAGES COMPRIS DANS LES OFFRES

### 6.1. Période d'achat prioritaire à l'achat de billetterie ou à la souscription d'abonnements

L'achat prioritaire pourra se faire au cours d'une période de temps limitée qui sera communiquée par le RCSA au Membre, dans la limite des billets ou Abonnements disponibles pour chaque Offre et dans le respect des Conditions Générales de vente de billetterie ou d'Abonnement du RCSA. Cette période sera déterminée pour chaque type d'Offre et sera postérieure à l'offre faite aux abonnés mais antérieure à l'offre faite au grand public. Les tarifs applicables pour l'achat de billets ou la souscription d'Abonnements seront indiqués dans les offres faites aux Membres. Par ailleurs, il est précisé que les Membres pour lesquels l'achat de billetterie ou la souscription d'un Abonnement est impossible (par exemple : Membre qui serait soumis à une interdiction de stade pendant la Durée ou qui a contrevenu aux dispositions des Conditions Générales de Vente Billetterie/Abonnement du RCSA ou du règlement intérieur du Stade de la Meinau) ne pourront pas bénéficier de ces avantages, et ce sans contrepartie, ce qu'ils reconnaissent et acceptent. Le nombre de places accessibles à la priorité d'achat est plafonné à deux (2) au maximum, quelques soit le nombre de siège associé à l'abonnement annuel.

### 6.2. Pourcentage de remise en boutique

Le pourcentage de remise en boutique est à utiliser selon les conditions spécifiques décidées par le RCSA (achat minimum concomitant, date de validité limitée après édition, réseau de distribution éligible etc.).

La remise est non cumulable avec d'autres remises ou promotions.

Afin de bénéficier des avantages attachés à l'Offre « Engagement à la saison », le Membre devra présenter sa Carte Racing + sur demande du personnel du RCSA ou de toute personne mandatée à cet effet.

### 6.3. Participation aux jeux et loteries

La participation aux jeux et loteries se fera dans le respect des conditions applicables qui seront édictées par le RCSA dans les règlements de jeux ou de loteries qui seront établis le cas échéant.

## 7. DROIT DE RETRACTATION

Le Membre dispose conformément aux dispositions des articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation d'un droit de rétractation dans un délai maximum de quatorze (14) jours suivant la date de la souscription à une Offre du Programme. Le Membre notifiera sa rétractation par envoi du formulaire type de rétractation téléchargeable sur le Site. Le RCSA s'engage alors à rembourser les sommes qu'il aurait encaissées dans un délai de quatorze (14) jours par crédit sur le compte bancaire correspondant à la carte bancaire ayant servi au paiement de l'Offre ou par virement bancaire. Aucun remboursement en numéraire ne sera effectué. La carte correspondante sera automatiquement créditée du montant correspondant.

## 8. PERTE OU VOL DE LA CARTE RACING +

En cas de perte, de destruction ou de vol de la Carte Racing +, le Membre devra informer dans les meilleurs délais les services du RCSA. Il devra également sous sa seule responsabilité informer les services de police. Sauf si le RCSA a des raisons lui permettant raisonnablement de penser que le Membre a agi de façon frauduleuse ou illégale ou qu'il n'a pas respecté les présentes CG, un premier duplicata de la Carte Racing + sera délivré gratuitement.

Toute demande supplémentaire de duplicata de la Carte Racing + sera facturé 10€, sans que le RCSA puisse être contraint de délivrer un nouveau duplicata dès lors qu'il dispose des raisons lui permettant raisonnablement de penser que le Membre a agi de façon frauduleuse ou illégale ou qu'il n'a pas respecté les présentes CGV.

## 9. MODIFICATION DU PROGRAMME

Le RCSA se réserve le droit de faire évoluer les présentes Conditions Générales du Programme et pourra modifier et/ou supprimer, à tout moment, tout ou partie des avantages liés au Programme et/ou les modalités de fonctionnement du Programme, ces changements étant applicables aux futures souscriptions ou en cas de renouvellement d'une Offre, sous réserve d'en informer préalablement le Membre.

## 10. RESILIATION

Tout manquement de l'un des parties à ses obligations résultant des présentes Conditions Générales ou comportement abusif ou frauduleux dans l'utilisation du Programme entraînent la résiliation de plein droit du Programme. Le RCSA notifiera,

par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, au Membre la résiliation de son Adhésion. Le fait pour le RCSA de ne pas se prévaloir ou ne pas exercer un droit ne saurait valoir renonciation à exercer ce droit. De même, le fait pour le RCSA de renoncer à se prévaloir d'un droit ne saurait valoir renonciation à se prévaloir ou à exercer tout autre droit découlant des présentes.

#### **11. DROIT A L'IMAGE**

Le Membre consent au RCSA, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur, le droit de capter, d'utiliser, d'exploiter et de représenter son image sur tout support connu ou à venir en relation avec le Programme et/ou la promotion du RCSA et/ou de ses partenaires, tel que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différé, les médias numériques, les émissions et/ou enregistrements vidéo ou sonores, ces droits étant librement cessibles par le RCSA à tout tiers de son choix.

#### **12. INTUITU PERSONAE**

Le Membre reconnaît que le RCSA lui a consenti l'Adhésion au Programme en raison de sa qualité et de l'exactitude de ses déclarations. En conséquence, le Membre garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle et s'engage à informer spontanément le RCSA de tout changement pouvant s'y produire pendant la durée du Programme. Le Membre s'engage notamment à maintenir une adresse électronique valide pendant la durée du Programme. Le RCSA pourra à tout moment céder ou transférer le bénéfice ou la charge de tout ou partie des droits et obligations prévus au titre des présentes, ce que le Membre reconnaît et accepte sans réserve.

#### **13. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Le RCSA s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles confiées par le Membre dans le respect de la Réglementation en matière de Protection des Données et ce uniquement pour l'organisation et la gestion du Programme et afin de tenir le Membre informé de l'actualité du RCSA et de lui faire bénéficier en priorité d'offres de biens et services liés à l'activité du RCSA, de ses partenaires et du Stade. Le Membre est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour des données le concernant lorsqu'elles sont inexacts ou incomplètes et d'effacement. Le Membre peut demander la portabilité de ces dernières. Il a également le droit de s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Chaque Membre peut par ailleurs transmettre au RCSA ses instructions pour la conservation, l'effacement ou la communication de vos données en cas de décès et désigner la personne qui en aura la charge. Pour exercer ce droit,

le Membre peut envoyer un message accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse électronique suivante : [billetterie@rcstrasbourg.eu](mailto:billetterie@rcstrasbourg.eu) ou par courrier à l'adresse suivante : RC Strasbourg Alsace – Service Billetterie – 12 rue de l'Extenwoerth 67100 - Strasbourg. Une réponse sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Le RCSA fera de son mieux pour répondre aux interrogations concernant les traitements de données personnelles qu'il réalise. Conformément à la réglementation applicable, le Membre est également en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés suivant les modalités indiquées sur son site ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)). Le Membre peut recevoir de la part du RCSA des courriers électroniques d'information sur les produits et activités du RCSA si le Membre y a préalablement consenti en cochant la case prévue à cet effet. Le Membre conserve le droit de refuser une telle communication soit a priori en ne donnant pas son consentement au moment de la validation de la commande, soit a posteriori en cliquant simplement sur le lien de désinscription que contient tout courriel ou toute communication envoyé par le RCSA.

#### **14. SUIVI / RELATION CLIENT**

Pour toute question ou réclamation entièrement dédiée au suivi de l'Adhésion et à l'utilisation de la Carte Racing +, le RCSA est joignable par mail à l'adresse suivante : [racingplus@rcstrasbourg.eu](mailto:racingplus@rcstrasbourg.eu).

#### **15. DROIT APPLICABLE / LITIGE**

Les présentes Conditions Générales sont soumises au Droit français. Tout litige relatif à l'Adhésion ou à l'utilisation de la Carte Racing + devra être porté à la connaissance du RCSA par lettre recommandée à l'adresse suivante : RC Strasbourg Alsace – Service Billetterie – 12 rue de l'Extenwoerth 67100 - Strasbourg. En application des articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, il est rappelé que tout consommateur peut recourir à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige l'opposant au professionnel. Le Médiateur dont relève le RCSA est CMAP - 39 Avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris. A défaut de règlement amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

**Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.**

**Par son acceptation en ligne et/ou par l'effet de sa reconduction du Programme, le Membre reconnaît avoir préalablement pris connaissance et avoir accepté sans réserve les présentes Conditions Générales et le Prix d'Adhésion.**